



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le onzième jour de juin deux mille dix-huit, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10305-06-2018 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants et les reportant à une séance ultérieure:

- 8.5 RCI - Obligation pour le demandeur de fournir un certificat de piquetage préparé par un arpenteur-géomètre reconnu lors du dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve
- 8.6 RCI - Obligation par le demandeur de fournir un certificat fait par un technologue reconnu, localisant le nouveau puits artésien indiquant les distances et la localisation du puits projeté, de même que le rapport de forage suite à l'exécution de travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10306-06-2018 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 a été courriellé à chacun des maires le 8 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON

ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 14 mai 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10307-06-2018 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 6 avril au 7 juin 2018:

Paiements : 30 297,09 \$

Factures : 21 965,08 \$

TOTAL : 52 262,17 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait la lecture de la correspondance au cahier de suivi :

Lettre adressée aux propriétaires de chalet situé au Lac à la Truite (secteur Saint-Bernard-des-Lacs), ayant pour objet *Entretien de la route au Lac à la Truite*, datée du 8 juin 2018 et signée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, Sébastien Lévesque.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 31 MAI 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO au 31 mai 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10308-06-2018 TNO

Fonds de développement économique et social, projets, aides financières accordées

VU le règlement numéro 2017-346 TNO titré *Création d'un fonds de développement économique et social* ;

VU le *Guide de gestion* du fonds de développement économique et social (FDES) des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

VU la résolution numéro 10231-04-2018 TNO relative à la somme allouée de 19 338 \$ aux projets présentés dans le cadre du fonds de développement économique et social ;

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des projets du fonds de développement économique et social;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. accorde aux organismes les montants suivants:

Montant accordé	Organisme	Projet	Coût du projet
5 000 \$	MRC de La Haute-Gaspésie	Réfection des installations du lac Neuf et de la salle des loisirs	18 111 \$
5 000 \$	Coop de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs	Aménagement de pistes au mont Lyall	75 944 \$
5 000 \$	Action Cap-Seize MA	Achat d'équipements de loisirs au lac Neuf	10 000 \$
Non admissible	Carrefour-Ressources	Récupération alimentaire	

2. transfère le solde de 4 338 \$ à la somme allouée en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10309-06-2018 TNO

TECQ 2014-2018, devis de construction de l'appel d'offres - projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02*, approbation

VU le point 2 de la résolution numéro 10265-05-2018 TNO, le projet d'aménagement de la salle des loisirs de Cap-Seize a été modifié;

CONSIDÉRANT le nouveau devis de l'appel d'offres pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le devis de l'appel d'offres pour le projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10310-06-2018 TNO

TECQ 2014-2018, contrat octroyé à TRIOC inc., projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02*

VU le point 2 de la résolution numéro 10265-05-2018 TNO, l'appel d'offres pour le projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02* a été lancé, sur invitation ;

CONSIDÉRANT la seule soumission déposée, soit celle de TRIOC inc. de 85 300,00 \$, excluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, octroie le contrat à TRIOC inc., à 85 300,00 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02*, lequel montant sera prélevé dans le département *Immobilisation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10311-06-2018 TNO

FAIR, volet 4, engagement du journalier, Serge Aubut

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de journalier;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Serge Aubut au poste de journalier;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et M. Serge Aubut ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. engage M. Serge Aubut au poste de journalier du 4 juin au 8 septembre 2018 et du 3 décembre 2018 au 9 mars 2019 ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail avec M. Serge Aubut tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10312-06-2018 TNO

Crue printanière 2017, projet n° 2, Excavation Michel Pelletier
Projet Remplacement de 3 ponceaux et réfection de la chaussée de la route St-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, sur invitation, pour le projet *Remplacement de 3 ponceaux et réfection de la chaussée de la route St-Bernard-des-Lacs* ;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions suivantes :

Excavation Michel Pelletier inc.	22 850,00 \$	plus taxes
Excavation D.L. inc	30 220,00 \$	plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, accorde le contrat à Excavation Michel Pelletier inc., à 22 850,00 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du projet *Remplacement de 3 ponceaux et réfection de la chaussée de la route St-Bernard-des-Lacs*, lequel montant sera prélevé dans le département *Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10313-06-2018 TNO

Crue printanière 2017, projet n° 8, *Projet Remplacement de trois ponceaux sur le chemin Landry*, travaux supplémentaires, Les Entreprises Roy Duguay & associés

CONSIDÉRANT la recommandation de Stantec experts-conseils ltée, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit faire faire des travaux supplémentaires dans le cadre du projet *Remplacement de trois ponceaux sur le chemin Landry* ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux coûtent 7 509,54 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. autorise les travaux supplémentaires pour le projet *Remplacement de trois ponceaux sur le chemin Landry*, au coût de 7 509,54 \$, plus les taxes applicables, lequel montant sera prélevé dans le département *Voirie municipale*;
2. mandate l'actuel contractant, Les Entreprises Roy Duguay & associés, à exécuter ces travaux supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, mentionne que la liste des contrats, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, du 1^{er} au 31 mai 2018, est déposée sur le site Internet de la MRC.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 54 à 19 h 58.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GUY BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 19 h 58.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».